

Les PME de la ville de Fès, et perspectives de financement participatif : Revue de littérature, hypothèses et modèle de recherche

SMEs in the city of Fès, and prospects for crowdfunding: Literature review, hypotheses and research model

MOHAMMED HAMZA MAHBOUBI

Docteur en Sciences économiques et Gestion

Cadre Supérieur au Ministère de la Santé

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Centre des Etudes et Recherches en Analyses et Prospections Economiques

MAROC

hamza.mahboubi123@gmail.com

BENYACOUB Bouchra

Enseignant chercheur

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Centre des Etudes et Recherches en Analyse et Prospection Economique

bnyacoub@gmail.com

Date de soumission : 14/11/2020

Date d'acceptation : 16/01/2020

Pour citer cet article :

MAHBOUBI.M.H & BENYACOUB B. « Les PME de la ville de Fès, et perspectives de financement participatif : Revue de littérature, hypothèses et modèle de recherche », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 6 / Volume 3 : numéro 1 » pp : 475 - 491

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3632302>

Résumé :

Au Maroc, les PME trouvent des difficultés pour se procurer le financement adéquat de leurs activités, à cause de la réticence des banques classiques, qui exigent de plus en plus de garanties contraignantes à cause de l'insuffisance des fonds propres, et à la vulnérabilité de ces entreprises. Dans ce sens, la finance participative peut constituer une alternative de financement considérable pour les PME Marocaines, surtout que le Maroc a adopté à fin 2014 la loi bancaire N°103-12, qui a été publiée au bulletin officiel en Mars 2015, et qui concerne entre autres, les banques participatives.

L'objectif du présent article est de mettre en exergue une revue de littérature comportant les hypothèses et le modèle de recherche adéquat, pour une enquête qui sera réalisée auprès d'un échantillon de 66 PME, concernant leurs attentes vis-à-vis des banques participatives au Maroc, dans le cadre d'un deuxième article.

Mots clefs : PME ; Banques participatives ; Financement participatif ; Loi bancaire ; Maroc.

Abstract :

In Morocco, SMEs find it difficult to obtain adequate financing for their activities, due to the reluctance of conventional banks, which increasingly demand binding guarantees due to insufficient equity, and to vulnerability of these companies. In this sense, crowdfunding can constitute a considerable financing alternative for Moroccan SMEs, especially since Morocco adopted at the end of 2014 the banking law N ° 103-12, which was published in the official bulletin in March 2015, and which concerns inter alia, participative banks.

The objective of this article is to highlight a literature review including the hypotheses and the appropriate research model, for a survey which will be carried out with a sample of 66 SMEs, concerning their expectations vis-à-vis banks participative in Morocco, as part of a second article.

Keywords: SMEs; Participative Banks; Crowdfunding; Banking Law; Morocco.

Introduction :

Le Royaume a adopté à fin 2014 la loi bancaire N°103-12, qui a été publiée au bulletin officiel en Mars 2015, et qui concerne entre autres, les banques participatives. Ces banques permettront de renforcer le secteur bancaire national par la satisfaction des besoins d'une frange de la population nationale réticente aux pratiques bancaires classiques, ce qui correspond aux évolutions internationales observées au niveau des pays du Golf, des pays anglo-saxons, et des pays du sud-est asiatique, voire des pays voisins comme, la Lybie, la Tunisie, ou encore l'Algérie.

D'autre part, les PME sont une composante principale du tissu économique de la majorité des économies, qu'elles soient développées, ou en voie de développement. Au Maroc, le paysage économique et industriel est marqué par la prédominance des PME qui constituent environ 97% de l'ensemble des entreprises au Royaume (Haut-Commissariat Au Plan, HCP, 2017). Elles jouent un rôle important dans la dynamique économique et constituent des facteurs de promotion de l'emploi et de partage des richesses.

Vu leur caractère individuel et familial, les PME trouvent des difficultés pour se procurer le financement adéquat de leurs activités, à cause de la réticence des banques classiques, qui exigent de plus en plus de garanties contraignantes à cause de l'insuffisance des fonds propres, et à la vulnérabilité des PME. En plus, l'absence d'un marché financier solide aggrave la situation et rend la problématique de financement plus difficile, et renforce la dépendance vis-à-vis des sources de financements conventionnels, par le biais de la finance indirecte.

Ainsi, le cloisonnement du marché financier, l'information imparfaite sur le marché des nouvelles technologies, la rigidité du code de travail marocain, ainsi que le coût du traitement de l'information via les nouvelles technologies constituent un ensemble d'obstacles pour les dites entreprises. En plus, l'incapacité à pénétrer les marchés mondiaux est due au manque d'expérience, au profil, et à la qualification des cadres supérieurs, qui optent souvent pour les grandes entreprises multinationales.

Les PME ont des besoins de financement particuliers, plus adaptés à leurs spécificités, sur le moyen et le long terme, alors que les banques commerciales proposent souvent des financements à court terme pour ces entreprises dépourvues souvent de garanties financières solides. Elles se plaignent de manière permanente du refus d'octroi de crédit même à des taux d'intérêt élevés, et les banques justifient leurs refus par le fait que la banque centrale du

Maroc (BAM) proscrit l'octroi de crédit lorsque le fonds de roulement de l'entreprise est négatif, mais aussi vu la sous-capitalisation des PME, le cumul des résultats déficitaires, et la discontinuité dans leurs comptes.

Dans ce sens, la finance participative présente un champ concurrentiel important au niveau de l'architecture bancaire de plusieurs pays au monde. Cette finance repose sur l'exclusion de l'intérêt et l'interdiction du financement des activités amORAles, ainsi que sur le partage des pertes et des profits et l'adossement du financement à un actif tangible, et peut constituer une alternative de financement pour les PME, vu leur approche participative, basée sur le partage des risques, et l'accompagnement des entreprises en matière de financement bancaire de leurs investissements.

A travers le présent article, on va essayer de répondre à la question suivante : **Quelles hypothèses et modèle de recherche adéquats pour l'étude des attentes des PME de la ville de Fès vis-à-vis de la finance participative au Maroc ?**

Pour répondre à cette problématique, on va mettre en exergue au niveau du présent article, une revue de littérature comportant les principes fondamentaux de la finance participative, les produits islamiques de financement, les hypothèses, et le modèle de recherche adopté, qui peuvent servir à une étude à caractère quantitatif au niveau d'un second article.

1. Les principes fondamentaux de la finance participative

La finance participative se base sur des principes positifs, tels que le principe du partage des pertes et des profits (3P), l'adossement du financement à un actif tangible (réel), et autres négatifs, parmi lesquels, l'interdiction du prêt à intérêt, de la thésaurisation, du *Gharar*, du *Maysir* (Spéculation), et du financement des activités amORAles.

1.1 Interdiction du prêt à intérêt (*Riba*) :

Le *riba*, qui viendrait de *raba* (augmenter, régénérer une chose à partir d'elle-même), est interdit pour la *Charia*. L'argent ne peut pas fructifier sans qu'il n'ait aucun « travail » autre que celui de faire fructifier son argent, par le seul fait du temps qui passe.

1.2 Interdiction de la thésaurisation :

La *Charia* n'incite en principe les fidèles à épargner que pour subvenir à leurs besoins sociaux et au remboursement de leurs dettes. Cette épargne de précaution autorisée (*halal*) ne peut pas être rapprochée de la thésaurisation proscrite (*haram*).

1.3 Interdiction du *garar* :

Le futur est incertain, c'est une évidence. Mais les activités entachées d'ambiguïté, de défaut dissimulé, de vice caché (*garar*) sont proscrites (*haram*).

1.4 Interdiction du *maysir* (Spéculation) :

L'interdiction de la spéculation (*maysir*) concerne toute activité entachée d'aléas, ce qui implique les jeux de hasard, qu'ils portent sur des biens ou des flux. Cette activité rend les gens en addiction (accros) et les détourne de leurs devoirs sociaux et économiques, en leur faisant miroiter des gains sans travail, sans force, peine et difficultés.

1.5 Interdiction d'investir dans des activités amORALES :

Investir dans des activités directement ou indirectement associées aux produits addictifs comme l'alcool, la drogue, l'armement, etc. contraires aux principes de la *Charia*, est prohibé (*haram*).

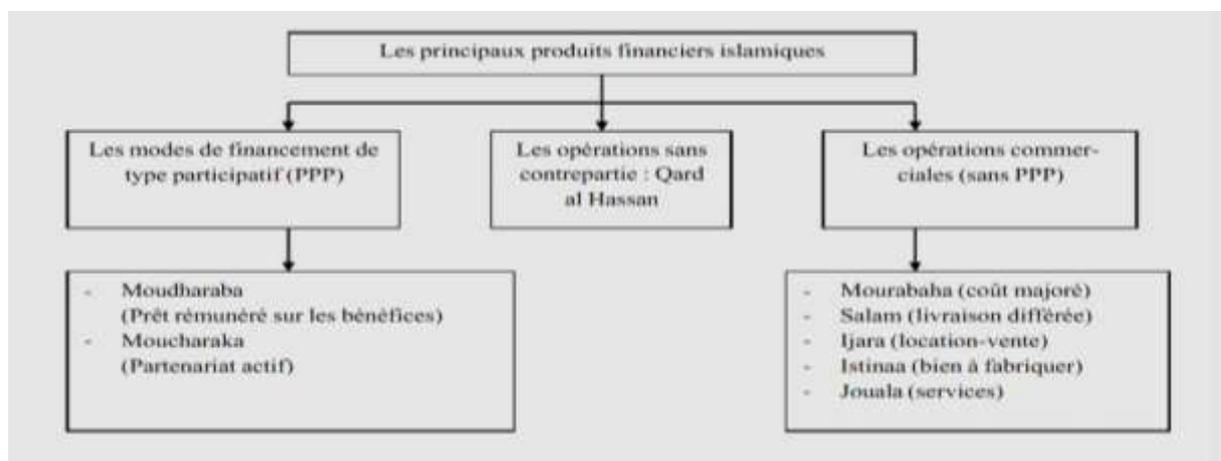
2. Les produits islamiques de financement:

Les produits de financement peuvent être classés ainsi :

- Les produits basés sur un financement participatif ;
- Les produits non basés sur un partage des profits et pertes (non PPP) que l'on appelle couramment les opérations commerciales ;
- Les opérations sans contrepartie.

En plus, l'assurance islamique dite *Takaful* doit être associée à ces produits participatifs de financement, et ce, dans l'objectif de maintenir la conformité des dits produits à la *Charia*.

Figure 1 : Les principaux produits financiers islamiques



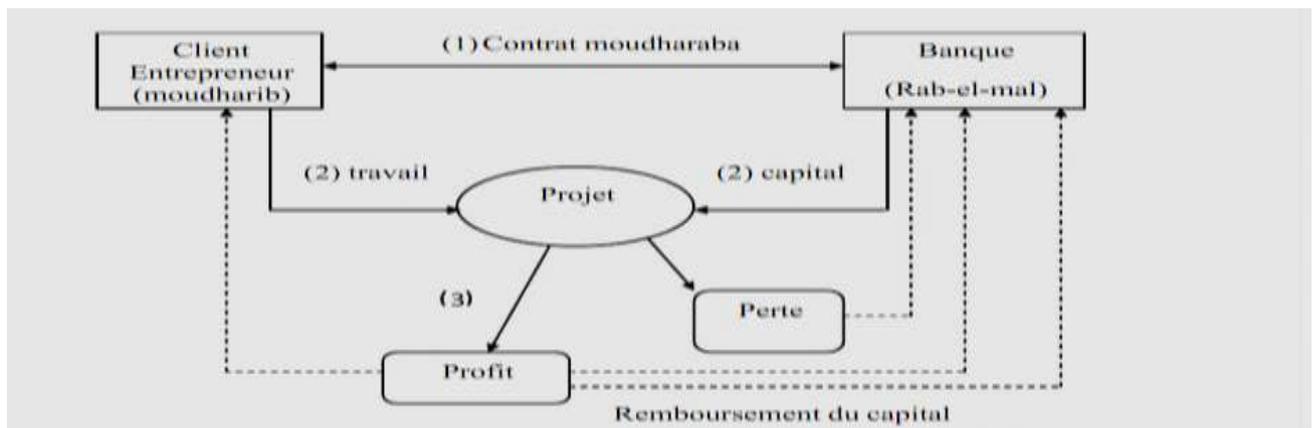
Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.1 Les modes de financements participatifs :

2.1.1 Le contrat *moudaraba* :

Le contrat *moudaraba* est dérivé d'une pratique ancienne, existant au temps du Prophète, selon laquelle une personne, détenteur de fonds, s'associe avec une autre personne, entrepreneur-commerçant. L'un apporte les fonds, l'autre son activité. A l'issue de l'opération, ils se partagent les bénéfices qui en résultent.

Figure 2 : Les étapes du contrat Moudaraba

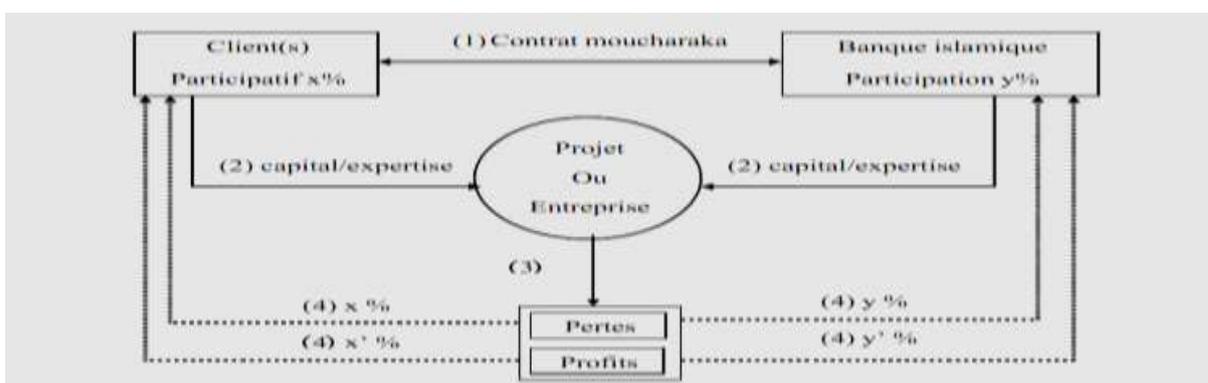


Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.1.2 Le contrat *moucharaka* (partenariat actif) :

On peut définir la *moucharaka* comme un contrat par lequel deux parties (ou plus) souscrivent au capital d'une nouvelle société pour la réalisation d'un projet spécifique (de type *joint-venture*), ou prennent des participations dans une société existante et participent aux profits selon les indications consignées dans le contrat et aux pertes proportionnellement à leurs apports respectifs dans le capital, sauf si la mauvaise gestion est avérée.

Figure 3 : Les étapes du contrat Moucharaka (*Profit Sharing*)



Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

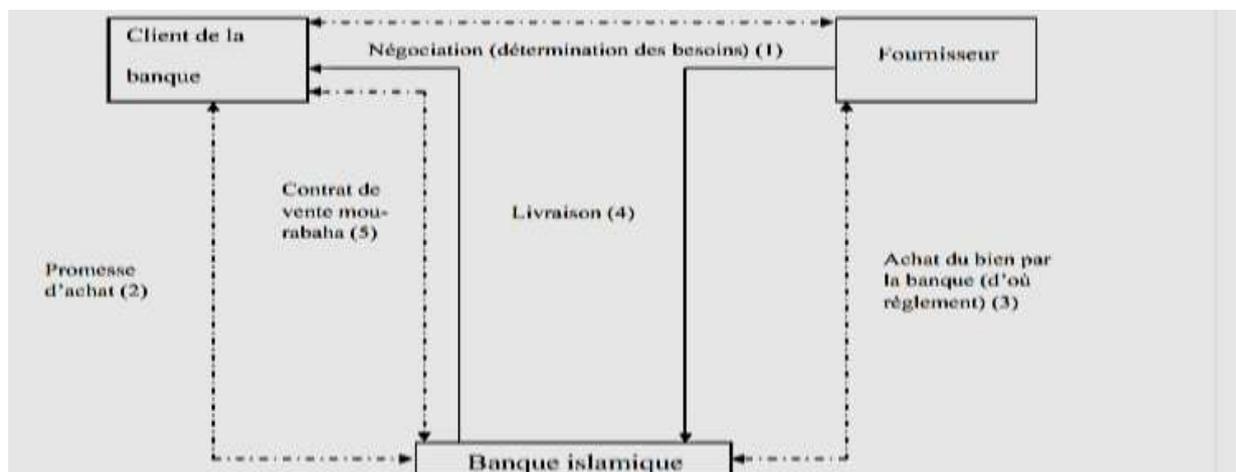
2.2 Les opérations commerciales (sans partage des pertes et profits) :

Les contrats les plus courants pour les opérations commerciales qui n'impliquent pas le principe du partage des pertes et des profits sont : Le contrat *mourabaha*, le contrat *salam*, le contrat *ijara* et le contrat *istinaa*.

2.2.1 Le contrat *mourabaha* :

C'est un contrat par lequel la banque, sur ordre de son client, achète un bien (marchandises ou matières premières, ou produits semi-finis), et le revend à son client au coût de revient majoré d'une marge. Le paiement peut être immédiat ou différé. Le plus souvent le paiement est différé.

Figure 4 : Les étapes du contrat *mourabaha* (Financement Cost-plus)

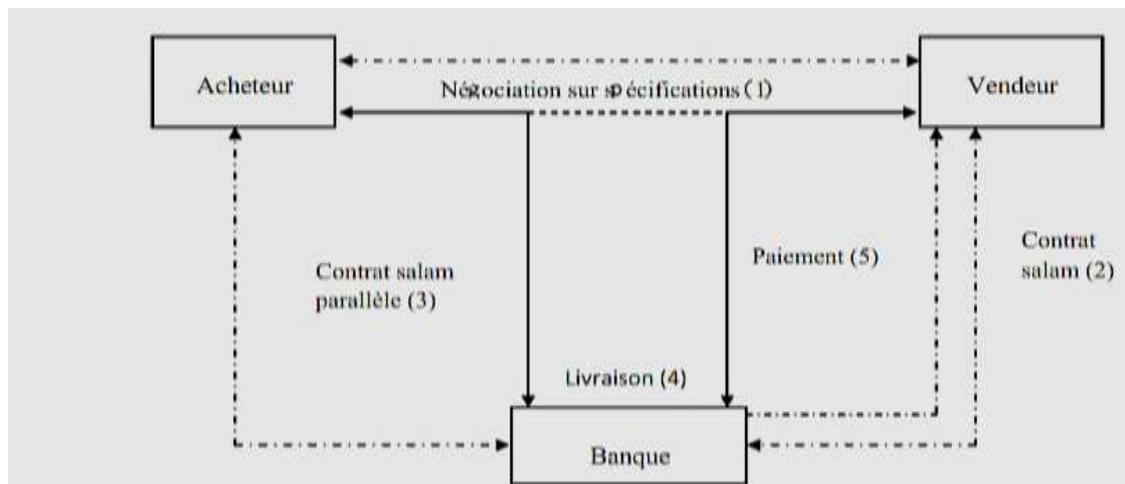


Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.2.2 Le contrat *Salam* : (achat avec livraison différée et paiement comptant)

Le contrat *Salam* est un contrat à terme. Le bien acheté n'existe pas au moment de la signature du contrat. Par conséquent, on peut considérer ce contrat comme illicite étant donné que, selon les principes de la *Charia*, on ne peut vendre ce que l'on ne possède pas. Mais, à l'époque du Prophète, en vertu du principe de nécessité, il a été utilisé dans le secteur de l'agriculture pour permettre aux paysans de se procurer des fonds en attendant la récolte.

Figure 5 : Les étapes du contrat Salam

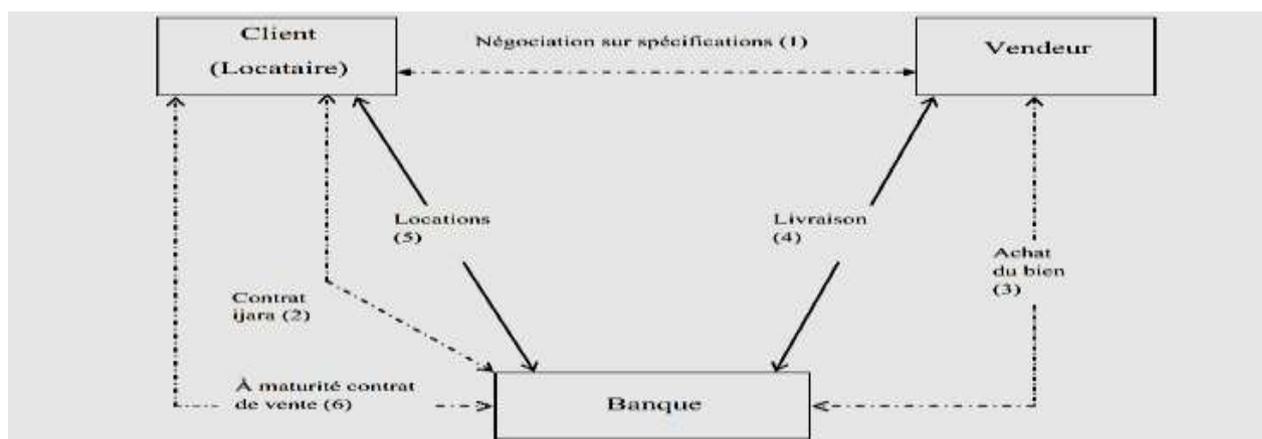


Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.2.3 Le contrat Ijara (crédit-bail) :

La banque participative achète un actif qu'elle loue à une entreprise cliente pour une période déterminée. Le prix de la location est échelonné sur la période du contrat. Il peut être revu en cours de contrat. Dans ce contrat, il peut être prévu l'achat du bien par le locataire, en cours de contrat ou en fin de contrat.

Figure 6 : Les étapes du contrat Ijara (Crédit-bail) :



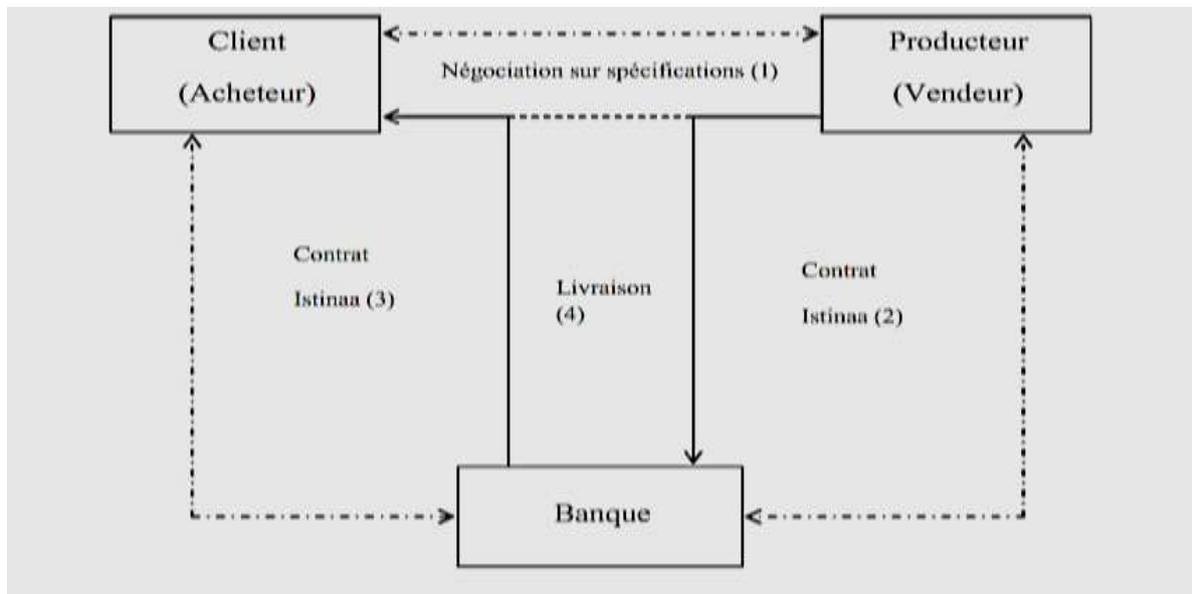
Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.2.4 Le contrat istinaa (bien à fabriquer) :

Par définition, *l'istinaa*, est un contrat par lequel l'une des parties (le *moustanii*) demande à l'autre partie (le *sanii*) de lui fabriquer ou construire un bien moyennant une rémunération

fixée. Par différence avec la vente *salam*, le prix n'a pas à être payé en totalité au moment de la vente.

Figure 7 : Les étapes du contrat *istinaa* (Objet à fabriquer)



Source : Causse-Broquet Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

2.3 Les opérations sans contrepartie :

Il s'agit d'un prêt sans contrepartie (*Qard Hassan*), effectué dans un but humanitaire ou de bienfaisance. Il est accordé périodiquement à des particuliers dans le besoin, à des clients en difficulté, etc. Il peut être utilisé pour financer des projets dans le domaine social, économique, éducatif et religieux.

3. Le modèle de recherche et les hypothèses :

La construction du modèle conceptuel de recherche, nécessite d'identifier les variables ou composantes du phénomène étudié, et de spécifier les relations d'influence qui existent entre ces variables. La spécification des relations entre variables et/ou concepts du modèle conduit à formuler les hypothèses de recherche qui déterminent clairement la nature et le signe des relations entre les dits concepts.

3.1 Contextualisation de l'étude sur les attentes des PME vis-à-vis du financement des banques participatives :

Dans le cadre du présent article, on va présenter le contexte de l'étude effectuée, les hypothèses à affirmer ou confirmer sur la base d'une enquête à caractère quantitatif qui sera utilisée moyennant un questionnaire à partir d'un deuxième article. L'étude est effectuée au Maroc, au niveau de la ville de Fès, qui connaît un élargissement du secteur des entreprises de petite et moyenne dimension. A cet effet, il paraît judicieux de présenter cette préfecture du point de vue économique, et de mettre en exergue les sources de financement de ces PME.

3.1.1 Monographie de la ville de Fès :

La préfecture de Fès s'étend sur une superficie de 332,1 km², elle se situe dans la plaine du Saïss, à mi-chemin entre le nord et le sud du Royaume du Maroc, délimitée, au Nord, par la province de Moulay Yacoub, au Sud-ouest par la province de Séfrou, avec 06 communes urbaines, et 03 communes rurales, et le taux d'urbanisation à la préfecture de Fès en 2014 est de 98,22% (Centre régional d'investissement de Fès, 2015).

Le champ de rayonnement de la préfecture de Fès génère une attraction massive de la population émigrante rurale, ce qui se traduit par une évolution démographique soutenue et une extension urbaine accélérée. Selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, la population de la région est d'environ 1.150.131 habitants.

En ce qui concerne les secteurs productifs, la ville de Fès est considérée comme la capitale de l'artisanat par excellence. Elle concerne la majorité des artisans et des activités artisanales. Elle affiche 16% du chiffre d'affaire national. Les principales activités artisanales sont : la céramique et la poterie, la tapisserie, la boissellerie, la vannerie, l'orfèvrerie, l'argenterie, le cuivre et la dinanderie, la soierie et la broderie, la maroquinerie, l'habillement en cuir... En plus, la ville de Fès regroupe près de 62% du tissu industriel de la région Fès-Meknès, occupe une place privilégiée dans le tissu industriel national et participe au développement socioéconomique de la région, et par conséquent du royaume. Les principaux produits exportés sont : Les câbles par industrie automobile, les chemises pour moteurs, les prêts à porter, le cuir semi fini, produits de maroquinerie, conserves d'olives et de câpres, et la ville de Fès regroupe près de 614 établissements industriels (Délégation du commerce et d'industrie de Fès, 2015).

De même, la préfecture de Fès dispose de 36 hôtels classés d'une capacité de 6948 lits, ce qui constitue 48% de la capacité d'hébergement de la région de Fès-Meknès (Délégation du tourisme de Fès, 2015), le tourisme de Fès est essentiellement un tourisme culturel qui se distingue par son patrimoine historique et architectural de renommée internationale. La ville dispose également d'un riche capital naturel, culturel et historique susceptible de constituer un levier de développement du tourisme (Centre régional d'investissement, 2016).

3.1.2 Les sources de financement des PME marocaines :

Depuis les changements des climats économiques au royaume, le Maroc est devenu l'un des pays ayant un taux d'investissement élevé (30%), (Haut-commissariat au plan, 2015). Cet effort d'investissement public génère des partenariats publics-privés, et constitue un levier pour encourager l'implantation des PME. Afin d'accompagner ces entrepreneurs et investisseurs, un secteur financier solide, moderne, crédible et performant va permettre une mobilisation de l'épargne et une allocation des ressources efficaces. Ainsi, entre fonds publics et secteur bancaire, parmi les sources de financement au Maroc, et dans la ville de Fès, on trouve :

- **Le financement par l'endettement :**

Les PME se financent traditionnellement et en grande partie auprès des sources internes, dont les fonds propres de l'entrepreneur et les bénéfices de la PME non distribués.

- **Le financement par fonds propres :**

Les fonds propres permettent aux PME d'investir en capacité, en production et en matière de l'innovation. Ces fonds en question représentent également une barrière contre l'entrée d'investisseurs étrangers à l'entreprise en permettant aux PME de garder leur indépendance et leur autonomie (CDVM. Le financement des PME au Maroc. Mai 2014, page 10).

3.2 Spécification des hypothèses de recherche :

On va adopter un mode de raisonnement *hypothético-déductif* avec lequel, le questionnaire constitue incontestablement l'instrument de collecte des données le plus adéquat. Le choix du questionnaire en tant qu'instrument de collecte des données est justifié par le fait que ce dernier constitue l'instrument le plus utilisé dans le domaine du marketing (Evrard. Y. La satisfaction des consommateurs : Etat des recherches. Revue française du marketing, N° 144-145, 1993, page 259).

La revue de littérature portant sur le sujet de la finance islamique, développée à travers le présent article, a permis de formuler les hypothèses de recherches suivantes :

H1 : Le financement par les banques participatives au Maroc demeure un outil avantageux pour le développement des petites et moyennes entreprises de la ville de Fès ;

H2 : L'instauration des banques participatives au Maroc va influencer les choix de financement des PME de la préfecture de Fès ;

H3 : Les apports de la finance participative au Maroc correspondent aux attentes des PME de la ville de Fès.

Ainsi, la population mère de l'étude concerne les PME de la ville de Fès, avec un échantillon de 66 entreprises situées au niveau des quartiers industriels de la ville. Il est à noter que l'échantillonnage est non probabiliste, et qu'il est pris au hasard au niveau des PME de la ville de Fès. On a envoyé 196 questionnaires, et on a reçu 66 réponses, avec un taux de réponse de 33%, vu la difficulté d'avoir des informations privées à propos des entreprises de la ville de Fès.

Conclusion :

Nous avons essayé à travers le présent article de mettre en exergue une revue de littérature comportant les principes fondamentaux de la finance participative, les produits islamiques de financement, les hypothèses, et le modèle de recherche adopté, pour une enquête qui sera réalisée auprès d'un échantillon de 66 PME, concernant leurs attentes vis-à-vis des banques participatives au Maroc, dans le cadre d'un deuxième article.

Ainsi, pour un second article, on va utiliser un questionnaire (voir annexe), qui est un outil méthodologique, composé d'une série de questions s'enchaînant de manière structurée, et permet la collecte méthodique d'informations dans le cadre d'une enquête, de façon directe, en plus qu'il vise la vérification d'hypothèses théoriques, et permet d'obtenir des renseignements quantitatifs ou qualitatifs, précis et exploitables, souvent présentés sous forme de tableaux et graphiques.

Pour analyser le questionnaire (Questionnaire : Etude des attentes des dirigeants des PME vis-à-vis des banques participatives au Maroc, cas des entreprises de la ville de Fès), on va utiliser dans le cadre du deuxième article l'analyse bi-variée qui consiste à croiser des variables afin d'établir la relation entre l'application de la finance participative dans la ville étudiée, et les aspirations des PME envers cette finance prometteuse.

BIBLIOGRAPHIE :

- Causse-B. G. (2009). La finance islamique. Revue Banque, 1eme édition.
- Causse-B. G. (2012). La finance islamique. Revue Banque, 2eme édition.
- Centre régional d'investissement. Novembre 2016. Maroc.
- Centre régional d'investissement. Octobre 2016. Maroc.
- Conseil déontologique des valeurs mobilières. Le financement des PME au Maroc. Mai 2014, page 10.
- Délégation du commerce et d'industrie Fès. Octobre 2015.
- Délégation du tourisme Fès. Septembre 2015.
- Evrard. Y. (1993). La satisfaction des consommateurs : Etat des recherches. Revue française du marketing. Numéro 144-145, page 259.
- Haut-commissariat au Plan. Décembre 2015. Maroc.
- La loi bancaire 103-12, publié au bulletin officiel marocain en 2015.

Annexe :

Questionnaire de l'enquête :

Question N 1 : Quel est votre secteur d'activité ?

- Agro-alimentaire
- BTP
- Informatique
- Enseignement
- Matériel électrique
- Négoce
- Transport et logistique
- Travaux divers
- Communication, Marketing et commerce
- Autres à préciser :

Question N 2 : Quel est le nombre d'employés dans votre entreprise ?

- Moins de 10 employés
- 10 – 20
- 20 – 30
- 30 – 40
- 40 – 50
- Plus de 50 employés

Question 3 : Votre entreprise est située dans quel quartier de la ville de Fès ?

-

Question 4 : Quel est le Chiffre d'affaire annuelle de votre PME en Millions de Dirhams ?

- Moins de 5 MDH
- (5 – 25) MDH
- (25 – 50) MDH
- Plus de 50MDH

Question 5 : Quel est le type de votre PME ?

- Familial

- Individuel
- Avec associés
- Autres

Question 6 : Quel est la forme juridique de votre PME ?

- S A
- S A R L
- Autres à préciser

Question N 7 : Vous avez créé votre entreprise avec quel type de financement ?

- Fonds propres
- Crédit bancaire
- Programme national de financement (Moukawalati, Injaz, crédit jeune promoteur...etc.)
- Autres

Question N 8 : Par quels moyens vous assurez vos besoins de financement ?

- Appuis financiers de la banque
- Apports propres
- Capital-risque
- Autres

Question N 9 : Si vous avez eu recours au crédit bancaire, quels sont les critères de choix de votre banque ?

- Taux d'intérêt
- Proximité à votre entreprise
- Coût de crédit (frais du dossier...)
- Souplesse d'accès à l'information
- Compétence des conseillers
- Qualité du service clientèle
- Raisons et convictions religieuses.

Question N 10 : Quel est le pourcentage du crédit bancaire dans le financement global de votre PME ?

- Moins de 20%
- Entre 20% et 40%
- Entre 40% et 60%
- Plus de 60%

Question N 11 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes pour obtenir un financement bancaire ?

- Aucun obstacle
- Peu/limité
- Enormément

Question N 12 : Si vous n'avez pas eu recours au crédit bancaire, la raison ou les raisons sont ?

- Vous n'avez jamais eu besoin de crédit bancaire
- Vous avez eu recours à l'emprunt chez la famille ou les amis pour éviter la banque
- Vous vous interdisez l'intérêt bancaire malgré le besoin, pour des raisons religieuses

Question N 13 : Etes-vous motivé par l'introduction des banques participatives au Maroc ?

- Pas de motivation
- Peu de motivation
- Motivé
- Très motivé

Question N 14 : Connaissez-vous les produits de la finance participative ?

- *Mourabaha* : Achat-revente avec échelonnement
- *Salam* : Préfinancement de votre campagne commerciale
- *Istisna'a* : Fabrication pour compte et revente avec échelonnement
- *Ijara Mountahya Bi Tamlik* : Leasing conforme à la Charia
- *Moudaraba* : Opération de fiducie avec partage des pertes et des profits
- *Moucharaka Moutanakissa* : Participation au capital puis rétrocession
- *Certificats de placement participatifs* : Dépôts à rémunération variable

Question N 15 : L'accès aux produits de la finance islamique à votre avis est une question de ?

- Exigence religieuse
- Innovation
- Compétitivité
- Accessibilité et facilité

Question N 16 : Qu'attendez-vous d'une banque participative ?

- Compatibilité à la *Charia*
- Un faible coût de financement
- Des activités de Conseil
- Un soutien financier
- Autres à préciser :

Question N 17 : Si vous avez un excédent de liquidité, vous allez le placer dans une ?

- Banque classique
- Banque participative
- En fonction de la rentabilité du placement
- Ne pas placer (Thésauriser)

Question N 18 : A votre avis les financements classiques et participatifs sont complémentaires ou bien substituables ?

- Complémentaires
- Substituables

Question N 19 : Est-ce que la concurrence actuelle entre les banques participatives et les banques classiques va encourager les PME à faire recours aux produits participatifs ?

- Oui
- Non
- Pas forcément

Question N 20 : Est-ce que l'Etat encourage les PME à faire recours aux produits participatifs ?

- Oui, Comment
- Non